

Notions élémentaires sur la liberté [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **2 (1873)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA LIBERTÉ.

— SUITE. —

CHAPITRE VI.

DE LA LIBERTÉ CIVILE ET DE LA LIBERTÉ POLITIQUE.

Nous pensons qu'on lira avec plaisir et avec fruit les passages que nous allons citer d'un orateur célèbre sur la distinction de la liberté civile et de la liberté politique, et les conséquences qui résultent de cette distinction importante (1).

« Grande est la différence, au point de vue du véritable affranchissement, entre la liberté politique et la liberté civile. La liberté politique est la faculté d'intervenir directement dans la formation et l'action du gouvernement. La liberté civile est la faculté d'accomplir sans entraves tous les actes légitimes du citoyen dans la cité.

» La première de ces libertés est plus générale, plus idéale, plus abstraite; la seconde est plus particulière, plus concrète, plus pratique. Ces deux libertés, quand elles sont sincères, peuvent se rencontrer ensemble; mais c'est une erreur de croire que la première engendre nécessairement la seconde; il peut même se faire que ces deux libertés se trouvent dans une même société en raison inverse. Le suffrage, même universel, n'est pas une garantie infaillible contre l'asservissement individuel; il peut sanctionner à la fois la plus grande liberté politique et la plus grande servitude civile.

» Qu'importerait pour ma liberté réelle l'honneur d'avoir eu, dans la formation d'un pouvoir, ma dix millionième part d'influence, si le mécanisme gouvernemental consacré par ce grand acte, que j'appelle ma liberté politique, venait, par chacun de ses rouages, m'enlever la liberté de tous mes actes? Que m'importerait que l'on me proclamât électeur, législateur, constituant, si le gouvernement que j'aurais fait librement me tenait dans une servitude de détail, qui voilerait à mes yeux ma liberté d'ensemble? A quoi servirait pour ma liberté de citoyen mon vote de souverain, si j'étais pour toute ma vie rivé à la bureaucratie? Que nous feraient enfin des libertés générales et abstraites, écrites dans des constitutions proclamées libérales, si notre vie, prise en détail, se trouvait enveloppée dans un réseau de dépendance, et si le premier pouvoir de ce gouvernement issu de ma liberté politique était de me prendre une à une toutes mes libertés civiles?

(1) R. P. FÉLIX, Conférences sur le *Progrès par le Christianisme*, année 1859.

» Je ne demande pas si cet antagonisme entre la liberté politique et la liberté civile a existé dans des sociétés solennellement proclamées libres. Il serait facile d'évoquer ici des souvenirs pleins de larmes et d'opprobre, qui montreraient dans un peuple la liberté politique partout et la liberté civile nulle part; il suffit d'avoir établi que cet antagonisme peut exister. Il fallait signaler une des erreurs les plus graves et les plus répandues de nos jours, en fait de liberté, celle qui confond la liberté politique avec la liberté civile...

» Je me contente, après cette distinction absolument nécessaire, de demander quelle est, de ces deux libertés, celle que le christianisme aime, favorise et développe le plus? De ces deux libertés, quelle est la plus directement chrétienne? Est-ce la liberté politique? Est-ce la liberté civile?

» Je n'hésite pas à répondre : le christianisme n'exclut ni l'une ni l'autre, et son plus beau triomphe serait de les unir; mais sa liberté de choix, sa liberté de préférence, s'il faut opter entre l'une et l'autre, c'est la liberté civile : la liberté civile est celle qu'il aime d'instinct et qu'il produit de lui-même; et c'est par là qu'il se révèle éminemment libéral, parce que, si la liberté politique peut demeurer dans les mots, la liberté civile atteint nécessairement les choses; et que si la première se résout quelquefois dans la chimère de la formule, la seconde se traduit toujours dans les réalités de la vie.

» Au contraire, tout ce qui est anti-chrétien, quelle qu'en soit la raison secrète, a une tendance marquée à l'exagération de la liberté politique et à la diminution de la liberté civile. Il y a de tels hommes, qui élèvent aussi haut que possible le drapeau de la liberté politique, qui proclament tout homme souverain appelé à l'honneur de gouverner la patrie; et qui demain, devenus l'autorité par le vote d'un peuple réputé libre, proscrieraient d'un seul coup toute liberté civile. Ils nous referaient une société politiquement libre et civilement esclave, où l'individu serait dépouillé, au nom de la loi sociale, de toute garantie personnelle, et où tout ce qui voudrait exister vis-à-vis de l'Etat serait, au nom de la liberté, traité en suspect et même en ennemi.

» On ne peut plus en douter, là est le penchant des révolutionnaires; là, tous ceux qui rêvent l'organisation d'une société nouvelle sur les débris du christianisme se rencontrent plus ou moins dans une même pensée : multiplier indéfiniment les rouages politiques et les ressorts administratifs; rouages inflexibles, qui feraient sentir par toutes les faces de la vie réelle le contact de mille tyrannies subalternes; ressorts despotiques qui peuvent devenir et deviennent en effet, dans le triomphe des méchants, des instruments d'universelle oppression.

» Aussi ne vous y trompez pas, et permettez à un homme qui vous aime de vous avertir du grand danger qui vous menace dans l'avenir des libertés du monde.

» Nos sociétés modernes, avec leurs inventions, sont menacées

d'un despotisme inconnu dans l'histoire. Si l'esprit chrétien, reprenant le dessus dans la société, ne permet aux princes de la terre des moyens plus simples de gouverner leurs peuples ; si le christianisme, pénétrant de nouveau de son souffle libérateur ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, ne relève assez haut l'autorité sociale et la liberté morale pour rendre inutiles tant de rouages que nos vices seuls ont pu rendre nécessaires : tôt ou tard nous serons étreints dans ces mécanismes, par lesquels un seul homme pourra broyer, sous une hiérarchie de despotismes, toutes les libertés civiles. Il viendra un homme, qui fera de toutes les libertés de l'Europe une immense hécatombe offerte à une idole qui se nommera l'Etat, qui se nommera la patrie, qui se nommera l'humanité ou qui se nommera le progrès !

» Ce tyran de l'avenir, il y en a qui l'appellent ; ils le saluent de loin comme le Messie qu'ils attendent ; c'est le grand roi du socialisme qui doit briser le vieux monde sous ses pieds de fer. »



QUELQUES MOTS SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE.



Notre diligent collaborateur, M. Perriard, instituteur, nous adresse quelques objections au sujet des règles que nous traçons pour l'enseignement de la grammaire. Nous sommes heureux de trouver ainsi l'occasion de revenir sur les points que nous n'avons pas assez élucidés ou qui étaient présentés d'une manière trop absolue.

Mais laissons la parole à notre collaborateur.

« Monsieur le Rédacteur,

» Nous avons lu avec beaucoup de plaisir les articles que vous
» avez publiés sur l'enseignement de la grammaire dans les
» n^{os} 7, 9 et 10 du *Bulletin pédagogique* de courante année. Les
» idées que vous émettez dans le sujet dont il s'agit sont, pour la
» plupart, pleines de justesse et de vérité. Surtout, il faut bien
» reconnaître avec vous qu'une réforme dans l'enseignement de
» la grammaire est d'une urgente nécessité. Et c'est à ce point
» essentiel que vise votre 3^e et dernier article. C'est la partie la
» plus intéressante de votre travail, et c'est ici que nous vou-
» drions nous arrêter quelques instants.

» Et d'abord, croyez-le bien, Monsieur le Rédacteur, nous ne